

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BEARN

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 08 DECEMBRE 2020

Etaient Présents 62 titulaires, 0 suppléants, 8 conseillers ayant donné pouvoir

Présents : Dany BARRAUD, André BERNOS, Jean-Claude COSTE, Etienne SERNA, Pierre CASABONNE, Marie-Pierre CASTAINGS, Bernard MORA, Jacques CAZAURANG, Henri BELLEGARDE, Jean-Jacques BORDENAVE, Fabienne TOUVARD, Ophélie ESCOT, Jean CASABONNE, Sylvie BETAT, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Philippe SANSAMAT, Alexandre LEHMANN, Philippe PECAUT, Michel CONTOU-CARRÈRE, Claude LACOUR, Jean SARASOLA, Jean LABORDE, Lydie ALTHAPE, Laurent KELLER, Claude BERNIARD, Michèle CAZADOUMECQ, Christine CABON, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick DRILHOLE, Marthe CLOT, Jean-Luc ESTOURNÈS, Marc OXIBAR, Fabienne MENE-SAFFRANÉ, Anne BARBET, Marie-Lyse BISTUÉ, Sami BOURI, Jean-Maurice CABANNES, Jean CONTOU CARRERE, Laurence DUPRIEZ, Philippe GARROTE, André LABARTHE, Daniel LACRAMPE, Flora LAPERNE, Stéphane LARTIGUE, Chantal LECOMTE, Dominique QUEHEILLE, Brigitte ROSSI, Anne SAOUTER, Bernard UTHURRY, Raymond VILLALBA, Muriel BIOT, Alain QUINTANA, Elisabeth MIQUEU, Marie Annie FOURNIER, Aurore GUEBARA, Louis BENOIT, Bruno JUNGALAS, Martine MIRANDE, Jacques MARQUÈZE, Christophe GUERY

Suppléants : Aucun

Pouvoirs : David MIRANDE à Claude LACOUR, Françoise ASSAD à Jean-Jacques BORDENAVE, Jean-Claude COUSTET à Jacques MARQUEZE, Jean-Michel IDOIBE à Anne BARBET, Cédric PUCHEU à Lydie ALTHAPÉ, Emmanuelle GRACIA à Anne SAOUTER, Patrick MAILLET à Stéphane LARTIGUE, Jean-Luc MARLE à André LABARTHE

Absents : Alain CAMSUSOU, Patrick MAUNAS, Gérard LEPRETRE, Nathalie PASTOR

RAPPORT N°201208-24-PER-

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

M. ESTOURNES expose :

Service Petite Enfance

Dans le cadre de l'analyse des besoins permanents en personnel d'encadrement des enfants, il est apparu nécessaire d'abonder le nombre d'auxiliaires de puériculture, au vu des normes réglementaires.

Ainsi, suite au départ à la retraite d'un agent social « volant » à temps non complet de 28 heures hebdomadaires, il vous est proposé de supprimer ce poste et de créer un poste d'auxiliaire de puériculture « volant » à temps non complet de 28 heures hebdomadaires.

Ce poste pourra être pourvu par voie contractuelle ou statutaire.

Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) :

Création d'un poste d'adjoint d'animation a l'ALSH Les Éterlous

L'ALSH « Les Éterlous » est ouvert les mercredis durant l'année scolaire et huit semaines lors des séjours extrascolaires. L'équipe est actuellement composée d'une directrice, complétée d'animateurs en Contrat d'Engagement Educatif (CEE). Les difficultés de recrutement, le turn-over et l'éloignement de Bedous des lieux de scolarisation des jeunes en CEE imposent à la collectivité de créer un emploi permanent afin de fidéliser un animateur, de professionnaliser l'encadrement des jeunes, et de sécuriser le fonctionnement de cette structure.

Aussi, il est proposé de créer au 1^{er} janvier 2021 un poste d'adjoint administratif à temps non complet de 15h30mn semaine.

Ce poste pourra être pourvu par voie contractuelle ou statutaire.

Contrat d'Engagement Éducatif- Modalités de recrutement des animateurs

Le contexte actuel a impacté le fonctionnement de nos services et les besoins en mode de garde des familles ont évolué au cours des derniers mois. Il apparaît aujourd'hui nécessaire de faire évoluer nos fonctionnements, afin de :

- nous adapter à ces changements de pratiques sur lesquels nous n'avons pas visibilité à court terme,
- d'être réactifs face aux évolutions régulières de la situation sanitaire et des protocoles qui s'imposent aux accueils collectifs de mineurs,
- faciliter les recrutements des animateurs saisonniers et permettre l'organisation des séjours des ALSH dans le respect des conditions d'encadrement.

Pour ce faire il est proposé de :

- Créer les postes d'animateurs en Contrat d'Engagement Educatif (CEE) des ALSH de Josbaig, de Barétous, de Bedous et de Lasseube pour l'ensemble des périodes d'ouverture 2021, en répondant aux besoins,
- Créer deux postes d'animateurs "volants" mutualisés entre les quatre ALSH, recrutés ponctuellement afin de renforcer les équipes d'encadrement lors des sorties, en lien avec les exigences imprévisibles du protocole sanitaire.

Cela permettrait dans la mesure du possible de procéder aux recrutements pour l'année 2021 dès le mois de janvier.

Structures	Périodes d'ouvertures ALSH	Besoins prévisionnels en animateurs saisonniers
ALSH de Josbaig	ALSH d'Hiver 1 semaine, du 8 au 12 février 2021	2
	ALSH de Printemps 1 semaine, du 12 au 16 avril 2021	2
	ALSH d'été 4 semaines, du 7 juillet au 30 juillet 2021	3

Structures	Périodes d'ouvertures ALSH	Besoins prévisionnels en animateurs saisonniers
	ALSH de la Toussaint 1 semaine, du 18 au 22 octobre 2021	2
ALSH de Barétous	ALSH d'Hiver 1 semaine, du 8 au 12 février 2021	2
	ALSH de Printemps 1 semaine, du 12 au 16 avril 2021	2
	ALSH d'été 5 semaines, du 12 juillet au 13 août 2021	4
	ALSH de la Toussaint 1 semaine, du 18 au 22 octobre 2021	2
	ALSH d'Hiver, de Printemps et de Toussaint (renfort si inscriptions à la hausse et pour tenir des comptes de protocoles covid.).	1
ALSH de Lasseube	ALSH d'Hiver 1 semaine, du 8 au 12 février 2021	7
	ALSH de Printemps 1 semaine, du 12 au 16 avril 2021	7
	ALSH d'été 5,5 semaines, du 7 juillet au 11 août 2021	8 <i>(7 pour l'ensemble du séjour + 1 pour les mini-camps)</i>
	ALSH de la Toussaint 1,5 semaine, du 18 au 27 octobre 2021	7
ALSH de Bedous	ALSH d'Hiver 1 semaine, du 8 au 12 février 2021	2
	ALSH de Printemps 1 semaine, du 12 au 16 avril 2021	2
	ALSH d'été 5 semaines, du 7 juillet au 6 août 2021	3
	ALSH de la Toussaint 1 semaine, du 18 au 22 octobre 2021	2
Animateurs volants mutualisés rattachés à la coordination enfance jeunesse (renfort si inscriptions à la hausse et pour tenir des comptes de protocoles covid.).	ALSH d'Hiver (8 au 12 février 2021) ALSH Printemps (12 au 26 avril 2021) ALSH été (7 juillet au 13 août 2021) ALSH Toussaint (18 au 27 octobre 2021)	2

Les crédits nécessaires à l'ensemble de ces modifications sont prévus au budget primitif 2020 du budget général 2020.

SICTOM

Le SICTOM a modifié les conditions d'accès aux déchèteries ainsi que les consignes de tri des emballages ménagers et la prévention, en mettant en place un système de badges d'accès auprès des usagers.

Une action de communication sera indispensable au bon déroulement de la distribution prévue au cours du premier trimestre 2021 pour une durée de 3 mois.

Afin d'assurer la distribution de ces badges d'accès en déchèteries, il est nécessaire de recruter, à compter du 15 janvier 2021, 2 agents à temps complet pour une durée de 3 mois renouvelables 2 fois. Ces agents répondront aux demandes des usagers de l'ensemble du territoire via un numéro

d'appel spécifique "Badges d'accès en déchèteries". Ils communiqueront également de manière plus ciblée sur "l'habitat vertical" et le tri en vrac des emballages ménagers (distribution de contenants de pré-collecte) ainsi que des actions correctives du geste de tri sur tout le territoire. En effet, le service constate une dégradation de la qualité du tri des emballages ménagers (présence de masques, gants jetables, vêtements...) qui nécessite la mise en place d'actions correctives spécifiques.

D'un point de vue budgétaire, nous solliciterons notre partenaire CITEO pour financer partiellement ces dépenses au titre de la communication sur le tri des emballages ménagers.

Ces postes seront pourvus par voie contractuelle, en application de l'article 3-I 1° de la loi du 26 janvier 1984.

Les crédits nécessaires à l'ensemble de ces modifications sont prévus au budget primitif 2020 du budget annexe du SICTOM.

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **SUPPRIME** un poste d'agent social à temps non complet de 28 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} janvier 2021,
- **CRÉE** un poste d'auxiliaire de puériculture principal de 2^{ème} classe à temps non complet de 28 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} janvier 2021,
- **CRÉE** un poste d'adjoint d'animation à temps non complet 15h30 semaine,
- **CRÉE** les postes d'animateurs en CEE des ALSH de Josbaig, de Barétous, de Bedous, de Lasseube et d'animateurs volants pour l'ensemble des périodes d'ouverture 2021, comme indiqué ci-dessus,
- **CRÉE** deux postes d'ambassadeur du tri, en application de l'article 3-I 1° de la loi du 26 janvier 1984, pour une durée de 3 mois renouvelables 2 fois à compter du 15 janvier 2021,
- **ADOpte** le présent rapport.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 08 décembre 2020

Suit la signature

Le Président

Signé BU

Bernard UTHURRY